

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil communautaire

Jeudi 03 avril 2025 à 18H30

Salle des fêtes d'Ecleux

Présents

Augerans	Alain Déjeux	Exc
Bans	Stéphanie Desarbres	P
Belmont	Philippe Degay	P
Chamblay	Philippe Brochet	P
	Alain Timal	P
Champagne sur Loue	Marie-Christine Paillot	P
Chatelay	Gérard Poulin	P
Chissey sur Loue	Jean Claude Pichon	P
	Daniel Poctier	P
Cramans	Jean Marie Truchot	Exc - Pouvoir à P Sermier
	Patricia Sermier	P
Ecleux	Etienne Rougeaux	P
Germigney	Stéphane Ramaux	P
Grange de Vaivre	Claude Masuyer	Exc
La Loye	Virginie Valot	P
	Jean-Baptiste Chevanne	P
Montbarrey	Luc Baton	P
Mont sous Vaudrey	Paulette Giancatarino	P
	Nicolas Koehren	P
	Stéphanie Faivre	Exc
	Christian Magdelaine	P
Mouchard	Sandra Hählen	P
	Virginie Falcinella-Gillard	P
	Yves Chalumeau	P
	Michel Rochet	Exc – Pouvoir à E Rougeaux
Ounans	Alain Fraichard	P
	Frédéric Bouton	P
Pagnoz	Joëlle Alixant	P

Port Lesney	Jean Théry	Exc
	Bruno Della Santa	P
Santans	Christian Vuillet	P
Souvans	Eric Brugnot	P
	Gérard Coutrot	Exc
Vaudrey	Virginie Pate	P
	Laurent Schouwey	P
La Vieille Loye	Alain Bigueur	P
	Thierry Besia	P
Villeneuve d'Aval	France Mourot	P
Villers Farlay	Annie Junod	P
	Jean-Michel Joffre	P

Etienne Rougeaux accueille le conseil communautaire et ouvre la séance.

Il excuse les élus qui ont fait part de leur absence, en ayant une pensée particulière pour Jean Marie Truchot, vice-président, qui ne peut pas être présent à cette assemblée.

1. Affaires générales

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Désigne Virginie Valot en tant que secrétaire de séance,
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire en date du 10 février 2025,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 3 février 2025 :
 - N°04/2025 : Licence entrepreneur de spectacles,
 - N°05/2025 : Mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2023-209 du 27 mars 2023,
 - N°06/2025 : Déclaration marché sans suite,
- Prend acte de la délibération prise en Bureau du 3 mars 2025 :
 - N°21/2025 : Contractualisation d'un prêt de 600 000€ auprès de l'AFL,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 17 mars 2025 :
 - N°19/2025 : Mise en séparatif de la rue de la Chênaie à Villers-Farlay,
 - N°20/2025 : Travaux d'assainissement sur la commune de Mouchard – Rue Pasteur.

2. Mutualisation : rapport 2024

Par délibération n°81/2015 du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a entériné le Schéma de Mutualisation du Val d'Amour.

Il convient chaque année au moment du vote du budget, de rédiger un rapport relatif aux actions engagées dans le cadre de la mutualisation.

1. La mutualisation du personnel

Depuis 2014, la mutualisation du personnel se développe sur le Val d'Amour. Après un premier agent mutualisé en 2014, se sont au 31 décembre 2024 60 agents communaux qui sont salariés de la Communauté de communes.

Les principaux atouts de la mutualisation

Sur le plan financier

La mutualisation est intéressante pour la Communauté de communes dans la mesure où le financement des agents passe par les attributions de compensation, permettant ainsi d'accroître le CIF sans passer par la fiscalité.

Pour les communes, le coût du service est moindre et proportionné à la charge du personnel. La Communauté de communes impacte au coût 2% du montant de la charge salariale.

Intérêt pour les agents

La mutualisation entraîne un changement d'employeur. Il s'agit du principal changement pour l'agent. Du fait de sa taille relativement importante, la CCVA octroie à ses agents un certain nombre de droits. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer :

- **Une fonction RH :**

Fiche de poste pour chaque agent, un interlocuteur RH, entretien professionnel annuel, souvent non réalisé dans les plus petites communes.

- **Les prestations sociales :**

La CCVA cotise auprès de Plurélya qui participe financièrement selon les ressources de l'agent, à de multiples prestations : vacances, la famille, enfants, loisirs...

La possibilité de s'affilier à des prestataires mutualistes labélisés garantissant un maintien de salaire, tel que la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par exemple, et de bénéficier ainsi de la participation employeur à 12€ par mois.

- **Les droits à la formation :**

Les droits des agents acquis au titre du Compte Personnel de Formation sont conservés. La CCVA a élaboré un règlement de formation ainsi qu'un plan de formation pluriannuel pour l'ensemble des agents.

- **Déroulement de carrière :**

Les agents mutualisés conservent leur poste, leur rémunération et leur affectation, et leurs avantages acquis.

Intérêt pour les communes

Le maire reste le seul décideur de l'évolution de la carrière de l'agent, et de son emploi du temps, etc...

- **Une fonction ressources humaines :**

Les communes bénéficient d'un interlocuteur ressources humaines privilégié avec lequel échanger notamment en cas de problématique RH. La fiche de poste des agents est élaborée en accord avec la commune d'accueil.

- **Le respect des obligations employeurs :**

Chaque employeur est tenu depuis 2001 d'élaborer un **Document Unique de Prévention des Risques Professionnels** (DUERP).

Dans la pratique, quasiment aucune commune rurale ne bénéficie de ce type de document. Le DUERP de la CCVA s'applique aux agents mutualisés.

L'entretien professionnel annuel est également une obligation. La CCVA accompagne le maire dans la formalisation de ce temps.

La mise en œuvre du RIFSEEP s'applique également aux agents mutualisés.

- **L'allégement de certaines tâches incombant aux employeurs :**

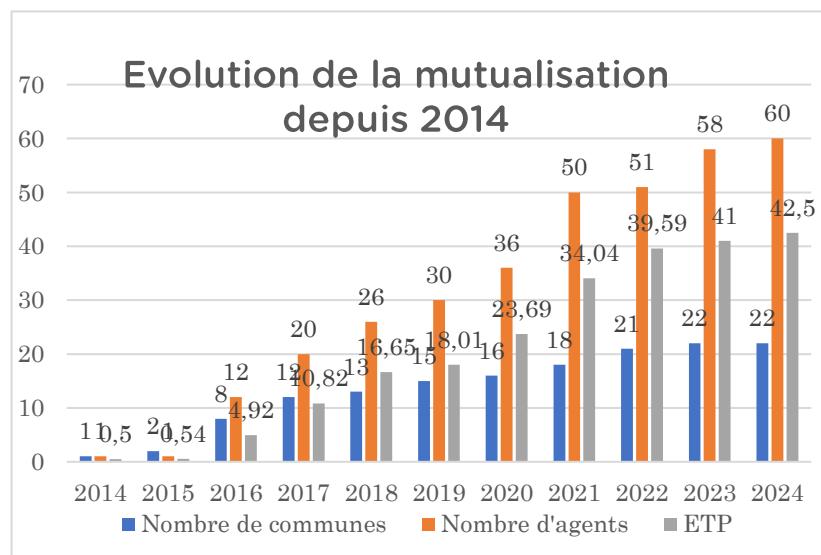
La mutualisation du personnel dédouane l'employeur d'un certain nombre de tâches à accomplir liées à l'emploi d'un agent, y compris en cas d'absence de sa secrétaire par exemple :

- Réalisation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), élaboration des payes, paiement des charges, ... Gestion liée aux recrutements : avis de vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Jura et sur Emploi-territorial (anciennement cap-territorial), déclarations auprès de la Sous-préfecture, jury de recrutement,
- Gestion liée aux contrats : déclaration préalable à l'emploi, demandes de casiers judiciaires, réalisation des soldes de tout compte, déclaration pôle emploi le cas échéant, attestation de travail,
- Gestion des dossiers de la Commission Administrative Paritaire pour la carrière (CAP) et de Comités Sociaux Territoriaux (CST) (pour modification du temps de travail, conditions de travail, etc...),
- Gestion de l'aptitude médicale : visites médicales, rendez-vous auprès du médecin de prévention en cas de reprise après arrêt, etc...
- **Le remplacement des agents** en congés, pour maternité, maladie, disponibilité ou autre est assumé par la CCVA sur le plan administratif après validation par la commune,
- La municipalité n'a plus à se soucier des **textes et réglementations qui régissent les ressources humaines**.

- **Proposer des postes plus attractifs :**

La mutualisation permet de proposer des postes plus attractifs en termes de temps de travail, et ainsi de fidéliser les agents sur le territoire (notamment les secrétaires de mairie).

Où en est-on en 2024 sur le Val d'Amour ?



2. Les 2 services mutualisés

Service ADS

En 2024, le service ADS a instruit 832 demandes d'urbanisme, pour 911 dossiers déposés au total sur le territoire (l'écart correspond aux décisions délivrées au nom de l'Etat ainsi qu'aux certificats d'urbanisme d'information (CUa) déposés au sein des 4 communes qui ont fait le choix de conserver leur instruction en direct). Hormis ces deux cas de figure, l'ensemble des demandes d'urbanisme sont analysées par le service instructeur.

On constate une diminution du nombre de dossiers déposés et instruits sur le territoire par rapport à 2023.

Parallèlement à l'instruction stricte, le service est également sollicité fréquemment pour accompagner les élus et administrés en matière d'urbanisme.

Service de remplacement de secrétariat

Le service de remplacement de secrétariat est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022.

En 2024, il a été mobilisé par 4 communes :

- Vaudrey,
- Tuilages : Chamblay, Belmont et Pagnoz.

3. Achats groupés, formations

Marchés groupés

Pour les achats groupés engagés, la Communauté de communes assure la chaîne administrative : préparation du cahier des charges, publication, réunion des commissions d'appel d'offres avec les représentants des communes concernées, rédaction de procès-verbaux, notifications.

Dans certains cas, la Communauté de communes peut également assurer le portage financier afin de faire bénéficier les collectivités de subventions.

En 2024, la majorité des communes ont adhéré aux missions CEP et solarisation.

Formations

En mai 2024, certaines communes ont participé à la formation PCS (Plan Communal de Sauvegarde) organisée dans nos locaux et dispensée par l'AMJ.

Plusieurs réunions à destination des secrétaires de mairie ont eu lieu en 2024 :

- Le 10 avril :
 - Présentation du nouveau site internet,
 - Présentation rapide d'Outlook, Teams et Mailinblack,
 - Facturation des ordures ménagères,
 - Présentation de la saison culturelle (printemps-été 2024),
- Le 24 mai avec la Trésorerie de Poligny :
 - Diffusion d'un petit livret qui va reprendre l'essentiel de toutes les notes diffusées par le SGC depuis les 3 dernières années. Echanges et questions,
 - Point sur la dématérialisation,
 - Point sur les régies,
- Le 21 novembre :
 - Présentation des animations, des nouveaux services et partenaires à France Services,
 - Mise à jour des bases de données ordures ménagères,
 - Présentation de la mission Conseil en Energie Partagé (CEP) et point Enedis,
 - Tourisme : taxe de séjour,
 - Informations sur les locaux vacants.

4. Autres

La Communauté de communes du Val d'Amour sert également d'appui et a un rôle de conseil auprès des communes de la CCVA la sollicitant sur tout domaine.

En effet, les services de la Communauté de communes sont de plus en plus fréquemment sollicités pour des questions très diverses :

- Gestion des ressources humaines,
- Aide au montage de dossiers de subventions,
- Appui dans la mise en œuvre de projets notamment en énergie renouvelable,
- Appui technique pour des chantiers d'eaux pluviales.

Courant 2023, le Conseil communautaire a validé la création d'un nouveau service commun apporté aux communes : l'adhésion au pack sécurité informatique.

Pour 2024, les communes de Port Lesney, Germigney et Belmont ont adhéré au service qui leur permet de bénéficier d'une adresse messagerie hébergée en valdamour.com, un logiciel de gestionnaire de mots

de passe, l'adhésion à MaillInBlack et les conseils de sécurité de l'informaticien de la Communauté de communes. Au total, 8 communes adhèrent au pack sécurité informatique.

Délibération

Vu la délibération n°06/2016 du 9 février 2016, par laquelle le Conseil communautaire a validé le Schéma de Mutualisation du Val d'Amour,

Entendu le rapport relatif aux actions engagées dans le cadre de la mutualisation présenté par le Président, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport annuel sur la mutualisation.

3. Taux de promotion des avancements de grade 2025

Les principes de l'avancement de grade

Les fonctionnaires territoriaux ont vocation à bénéficier de décisions d'avancement de grade, correspondant à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois et permettant l'accès à un niveau de fonctions plus élevé.

L'avancement de grade a lieu d'un grade au grade immédiatement supérieur (art. L. 522-4 code général de la fonction publique). Le « saut de grade » est interdit en dehors des cas prévus par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

Les conditions

L'avancement de grade est subordonné à une ou plusieurs conditions selon les dispositions du statut particulier d'emplois concerné.

Les modalités

1. Avancement au choix

Parmi l'ensemble des fonctionnaires qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois (fonctionnaires promouvables), l'autorité territoriale sélectionne les fonctionnaires dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient la possibilité d'accès au grade supérieur.

2. Avancement après examen professionnel

Les promouvables sont sélectionnés par un examen professionnel organisé au titre d'une année déterminée. L'autorité territoriale exerce son choix parmi les lauréats, en fonction de leur valeur professionnelle.

Les lignes directrices de gestion

Afin de garantir une transparence dans les critères présidant aux décisions de l'administration en matière d'avancement et une équité de traitement entre agents de situation identique, la loi n°2019-828

du 6 août 2019 impose l'élaboration et le respect des lignes directrices de gestion : les LDG de la CCVA ont été présentées au CT et au Conseil communautaire en mars 2021.

Taux de promotion

Pour tous les cadres d'emplois (hormis celui des agents de la police municipale et certains postes de catégorie A, pour lesquels la CCVA n'est pas concernée), le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables. Aucun ratio minimum ou maximum n'est prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée. Elle n'est donc pas obligatoirement annuelle.

Considérant tous ces éléments, il vous est proposé de retenir le tableau des taux de promotion suivant pour l'année 2025 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (%)
CATEGORIE C		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
CATEGORIE B		
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puer classe supérieure	100
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100

Nominations par avancement de grade

Agent chef du service Enfance (siège) – avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
18/05/2025

Agent exerçant les fonctions d'ATSEM (Chamblay) – avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent animatrice en ALSH et agent postal (Port Lesney) – avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 01/09/2025

Agent exerçant les missions d'agent postal (Chamblay et Villers-Farlay) – avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent secrétaire de mairie (Chamblay) – avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent exerçant la fonction de Direction de la microcrèche – avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure 01/01/2025

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°42/2024 du 08 avril 2024, par laquelle le Conseil communautaire décidait de retenir le tableau des taux de promotion pour l'année 2024,

Vu l'avis du CST réuni le 25 mars 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider les taux de promotion à 100% pour chacun des grades concernés pour 2025:

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (%)
CATEGORIE C		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
CATEGORIE B		
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puer classe supérieure	100
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100

- De nommer par avancement de grade les agents suivants:

Agent chef du service Enfance (siège) – avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe 18/05/2025

Agent exerçant les fonctions d'ATSEM (Chamblay) – avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent animatrice en ALSH et agent postal (Port Lesney) – avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 01/09/2025

Agent exerçant les missions d'agent postal (Chamblay et Villers-Farlay) – avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent secrétaire de mairie (Chamblay) – avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 01/01/2025

Agent exerçant la fonction de Direction de la microcrèche – avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure 01/01/2025

4. Permis d'aménager modificatif pour l'extension de la zone de Bel Air

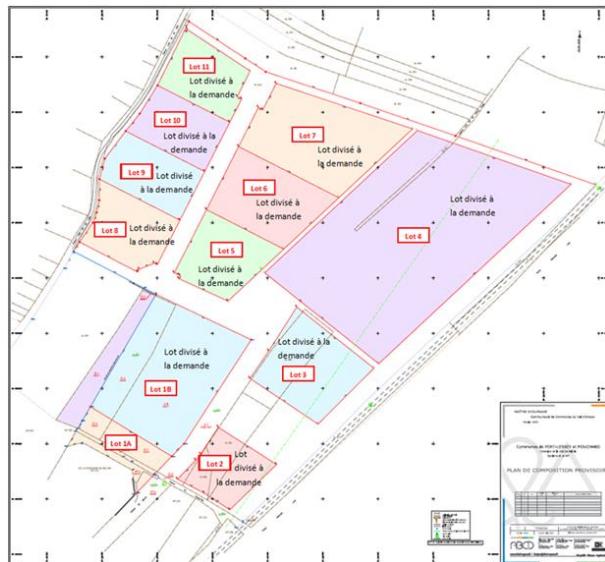
La Communauté de communes du Val d'Amour a engagé la réalisation de l'extension de la zone d'activités de Bel Air sur la commune de Port Lesney.

Cette extension a fait l'objet d'un permis d'aménager, le PA 039 439 23 A 0004 délivré le 09/10/2023 par Monsieur le Maire de Port Lesney. Ce projet permet le détachement de 11 lots maximum sur les parcelles.

Or, comme tout projet d'aménagement, des évolutions sont déjà en perspective, avec d'ores et déjà le besoin de création d'un lot supplémentaire. Le besoin est donc de 12 lots dès à présent. Il est proposé

d'apporter les modifications suivantes au permis d'aménager précité afin de permettre le bon avancement de la commercialisation des terrains :

- Le plan de composition est le suivant :



- Le nombre maximum de lots est porté à 20, ce qui autorisera un découpage ultérieur possible, sans nécessité de modifier l'autorisation d'urbanisme. Il est précisé sur le plan de composition que les lots pourront être découpés à la demande ;
- Les lots pourront être cédés avant l'achèvement total des travaux. En effet, les plantations sont différées à l'automne 2025, des lots peuvent être cédés avant.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le dépôt d'un dossier de demande de modification du permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 sur la commune de Port Lesney afin d'augmenter le nombre de lots,
- Autoriser le Président à signer et déposer ce permis d'aménager au nom et pour le compte de la CCVA pour l'extension de la ZA Bel Air,
- Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Stéphane Ramaux : Quand la zone sera-t-elle opérationnelle ?

Virginie Pate : Les ventes peuvent démarrer dès maintenant.

Bruno Della Santa : Y a-t-il une demande d'achat pour 20 lots ?

Virginie Pate : Non il s'agit aujourd'hui de traiter une question administrative pour donner de la souplesse.

Etienne Rougeaux : A chaque vente il y aura passage en conseil communautaire.

Délibération

Vu le CGCT et notamment son article L. 2241-1,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 421-1 et suivants,

Vu l'article R. 442-21 b du CU relatif à la subdivision des lots dans un permis d'aménager,

Vu la délibération n°107/2018 du 10 juillet 2018, décidant de réaliser l'extension de la ZA Bel Air,

Vu la demande de permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 déposée le 13 juin 2023 par la CCVA pour la création d'un lotissement de 11 lots maximum pour l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Vu l'arrêté de la commune de Port Lesney en date du 9 octobre 2023 accordant le permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 à la CCVA,

Considérant l'article R. 442-21 b du code de l'urbanisme qui dispose que « lorsque ces subdivisions interviennent dans la limite du nombre de lots autorisés, et résultent d'une déclaration préalable, d'un permis d'aménager, d'un permis valant division ou d'une division réalisée en application du a de l'article R. 442-1 dès lors que le lotisseur atteste de son accord sur cette opération par la délivrance d'une attestation »,

Considérant que le permis d'aménager pour l'extension de la ZA Bel Air consiste en la création d'un lotissement prévoyant un nombre maximum de 11 lots,

Considérant la nécessité de passer le nombre maximum de lots à 20,

Considérant qu'il convient d'augmenter le nombre de lots dans un permis d'aménager modificatif,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dépôt d'un dossier de demande de modification du permis d'aménager n°039 439 23 A 0004 sur la commune de Port Lesney afin d'augmenter le nombre de lots,
- Autorise le Président à signer et déposer ce permis d'aménager et son modificatif ainsi que les pièces s'y afférent au nom et pour le compte de la CCVA pour l'extension de la ZA Bel Air,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5. Crédit d'une régie à la seule autonomie financière pour la gestion du service public administratif de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour

Contexte

Par délibération n°17/2025 du 10 février 2025, le Conseil communautaire a validé l'adhésion à la MASCOT (Mission d'Accompagnement des Offices de Tourisme en Bourgogne Franche-Comté) pour accompagner le projet de création d'un office de tourisme intercommunal sur le Val d'Amour.

Après analyse de différents scénarios, l'Office de tourisme pourrait être géré sous la forme d'un service public administratif adossé à une régie dotée de la seule autonomie financière. Ce mode de gestion permet à la collectivité d'associer des personnes non élues et de garder le contrôle des actions.

Objet et missions de la régie

L'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour, sous la forme d'une régie, aura pour principales missions :

- **Accueil du public** : information touristique, accueil physique, numérique et téléphonique, accueil mobile sur le territoire, élaboration de statistiques de fréquentation.
- **Information** : diffusion de l'offre touristique locale et des animations, collecte et structuration des informations via le SIT Décibelles Data.
- **Promotion touristique** : valorisation de la destination, réalisation de supports de communication, publicité, participation à des salons, mise en avant du patrimoine local, et vente accessoire de produits touristiques.
- **Coordination des acteurs locaux du tourisme** : animation d'un réseau de socio-professionnels, fédération des acteurs autour d'une identité commune, observatoire touristique.
- **Participation à la politique touristique locale** : mise en œuvre des décisions du Conseil communautaire relatives à la stratégie touristique du territoire.

Composition du Conseil d'exploitation

Le fonctionnement de la régie est assuré sous l'autorité du Président de la CCVA et du Conseil communautaire, et administré par un **Conseil d'exploitation** composé majoritairement de membres titulaires du Conseil communautaires et de représentants des acteurs socio-professionnels du territoire. Il vous est proposé de décider de fixer le nombre de membres du Conseil d'exploitation à 16 :

- **9 conseillers communautaires titulaires de la CCVA,**
- **7 représentants des socio-professionnels du territoire**, issus des catégories suivantes :
 - Hébergements,
 - Acteurs du patrimoine et associations patrimoniales/culturelles,
 - Activités de pleine nature,
 - Producteurs locaux,
 - Toute autre personne reconnue pour son expertise en matière de tourisme.

Les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil communautaire sur proposition du Président.

Il vous est proposé de nommer :

9 représentants de la Communauté de communes :

- Jean-Marie Truchot, élu communautaire titulaire pour la commune de Cramans;
- Sandra Hählen, élue communautaire titulaire pour la commune de Mouchard;
- Bruno Della Santa, élu communautaire titulaire pour la commune de Port-Lesney;
- Alain Bigueur, élu communautaire titulaire pour la commune de La Vieille-Loye;
- Joëlle Alixant, élue communautaire titulaire pour la commune de Pagnoz;
- Gérard Poulin, élu communautaire titulaire pour la commune de Chatelay;
- Claude Masuyer, élus communautaire titulaire pour la commune de Grange-de-Vaivre;
- Frédéric Bouton, élu communautaire titulaire pour la commune d'Ounans;
- Paulette Giancatarino, élue communautaire titulaire pour la commune de Mont-sous-Vaudrey.

7 représentants socio-professionnels du tourisme du territoire :

- Fernando Rucco, hébergeur, gérant de 2 campings sur le territoire ;

- Denise Dole, hébergeur, propriétaire d'un gîte à Mouchard ;
- Alix Pouillard, prestataire d'activité nautique (location de canoé) à Ounans ;
- Emmanuel Ogier, agriculteur ;
- Antoine Hordé, viticulteur ;
- Elisabeth Alixant, présidente de l'association « Les Amis de Vaulgrenant » ;
- Patrice Cordier, président de l'association « Les Villages de la Forêt de Chaux ».

Le Conseil d'exploitation élit en son sein un président et un vice-président, et se réunit au moins une fois par trimestre.

Directeur de la Régie

Le fonctionnement de la Régie est assuré par un directeur désigné sur proposition du Président. Il vous est proposé de désigner Mme Clara Claudel en tant que directrice de la Régie.

Budget annexe « Office de Tourisme »

La comptabilité de la Régie doit être retracée dans un **budget annexe M57** intitulé « **Budget annexe Office de Tourisme** ». Ce budget permettra d'intégrer les recettes et dépenses relatives à l'exploitation de la régie, tout en garantissant la transparence financière de cette structure.

Dotation initiale de la régie

Afin d'assurer le lancement de la régie, une dotation initiale est allouée, correspondant aux apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité locale de rattachement. Il vous est proposé de fixer son montant à 1000€.

Conclusion

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

1. D'approuver la création d'un office de tourisme intercommunal sur le territoire du Val d'Amour,
2. De créer une régie avec la seule autonomie financière pour gérer l'office de tourisme sous la forme d'un service public administratif et d'adopter les statuts de la régie,
3. De fixer la composition du Conseil d'exploitation conformément aux dispositions ci-dessus,
4. De nommer les membres du Conseil d'exploitation proposés ci-dessus,
5. De désigner Mme Clara Claudel en tant que directrice de la Régie,
6. De créer un budget annexe « Office de Tourisme » sous la nomenclature M57, destiné à assurer la gestion comptable et financière du service,
7. D'allouer une dotation initiale de 1000€ à la régie pour garantir son bon fonctionnement,
8. D'autoriser le Président de la CCVA à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service et du budget annexe.

Délibération n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2222-1 et suivants et R. 2221-3 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa compétence Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme,

Vu la délibération n°17/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil communautaire a validé le projet de création d'un office de tourisme,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- D'approuver la création d'un office de tourisme intercommunal sur le territoire du Val d'Amour,
- De créer une régie avec la seule autonomie financière pour gérer l'office de tourisme sous la forme d'un service public administratif et d'adopter les statuts de la régie annexés à la présente délibération,
- De fixer la composition du Conseil d'exploitation à 16 membres avec 9 conseillers communautaires titulaires, représentants la collectivité et 7 représentants des acteurs socio-professionnels du territoire,
- De créer un budget annexe « Office de Tourisme » sous la nomenclature M57, destiné à assurer la gestion comptable et financière du service,
- D'allouer une dotation initiale de 1 000€ à la régie pour garantir son bon fonctionnement,
- D'autoriser le Président de la CCVA à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'Office de tourisme, de la Régie et du budget annexe.

Délibération n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2222-1 et suivants et R. 2221-3 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa compétence Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme,

Vu la délibération n°17/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil communautaire a validé le projet de création d'un office de tourisme,

Vu la délibération n°29/2025 du 3 avril 2025, par laquelle le Conseil communautaire a décidé de créer une régie avec la seule autonomie financière, a adopté ses statuts et a fixé la composition du Conseil d'exploitation à 16 membres dont 9 conseillers communautaires titulaires, représentants la collectivité et 7 représentants des acteurs socio-professionnels du territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer les membres du Conseil d'exploitation comme suit :

Représentants de la Communauté de communes :

- Jean-Marie Truchot, élu communautaire titulaire pour la commune de Cramans ;
- Sandra Hählen, élue communautaire titulaire pour la commune de Mouchard ;
- Bruno Della Santa, élu communautaire titulaire pour la commune de Port-Lesney ;
- Alain Bigueur, élu communautaire titulaire pour la commune de La Vieille-Loye ;
- Joëlle Alixant, élue communautaire titulaire pour la commune de Pagnoz ;
- Gérard Poulin, élu communautaire titulaire pour la commune de Chatelay ;
- Claude Masuyer, élue communautaire titulaire pour la commune de Grange-de-Vaivre ;
- Frédéric Bouton, élu communautaire titulaire pour la commune d'Ounans ;
- Paulette Giancatarino, élue communautaire titulaire pour la commune de Mont-sous-Vaudrey ;

Représentants des socio-professionnels du tourisme du territoire :

- Fernando Rucco, hébergeur, gérant de 2 campings sur le territoire ;
- Denise Dole, hébergeur, propriétaire d'un gîte à Mouchard ;
- Alix Pouillard, prestataire d'activité nautique (location de canoës) à Ounans ;
- Emmanuel Ogier, agriculteur ;
- Antoine Hordé, viticulteur ;
- Elisabeth Alixant, présidente de l'association « Les Amis de Vaulgrenant » ;
- Patrice Cordier, président de l'association « Les Villages de la Forêt de Chaux ».

6. Convention avec le SMDL pour réaliser des travaux de mesures sur la zone pilote

La Communauté de communes du Val d'Amour a engagé depuis plusieurs années le projet de la Zone pilote de la Loue qui a pour objectif de restaurer le fonctionnement naturel de la Loue. Elle a notamment depuis plusieurs années réalisé des études, acquis des terrains en vue de réaménagement foncier, mené une concertation locale avec les propriétaires et exploitants du secteur.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, compétent pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, relance une étude pour poursuivre ce projet et qui induit l'acquisition de données complémentaires notamment sur les aspects hydrologie et fonctionnement de la nappe. Le suivi piézométrique (suivi du niveau de la nappe) et limnimétrique (suivi des niveaux d'eau dans les mortes et la Loue).

Le suivi comprend la mise en place de 7 piézomètres et 11 échelles limnimétriques sur la basse Loue entre Belmont et Parcey dont une partie sur les terrains qui appartiennent à la Communauté de communes du Val d'Amour.

Une convention est donc nécessaire pour autoriser le Syndicat Mixte Doubs Loue à réaliser les travaux d'installation des appareils de mesures sur ces terrains ainsi qu'à les encadrer.

Les parcelles concernées et les autorisations consenties sont les suivantes :

Commune	Parcelle	N° Exploitant	Consistance de l'autorisation
La Loye	ZZ 49	EARL la Louvière	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loye	ZW 46	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loye	ZW 47	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loye	ZW 48	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loye	ZW 54	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage

Les interventions prévues sur les parcelles consistent en travaux d'installation de chantier, de débroussaillage et de bûcheronnage, des accès et emprises nécessaires pour la pose des piézomètres et/ou échelles, ainsi qu'à la pose des appareils.

La CCVA s'engage notamment à :

- Laisser le Syndicat Mixte et ses partenaires à accéder aux parcelles et réaliser les travaux prévus ;
- Ne pas réaliser sur ces parcelles d'autres travaux que ceux conduits par le SMDL sur la période de réalisation des travaux et suivi.

Le SMDL s'engage à :

- Conventionner et informer régulièrement les exploitants mentionnés dans la présente convention et avec lesquels la CCVA dispose d'un prêt à usage ;
- S'engager à respecter les installations présentes (clôtures par exemple), les cultures, les accès aménagés et à les garder en bon état ;
- Prendre en charge des dégâts potentiels qui pourraient être occasionnés en raison des travaux sur les installations présentes, les cultures, les accès. Le fonctionnement des appareils installés ne devra pas perturber l'activité des ayants droits sur les parcelles concernées ;
- Remettre en état les sites conformément à l'état constaté avant le commencement des travaux.

Cette convention est consentie à titre gratuit. Elle prend effet à la signature des différentes parties pour la durée nécessaire à l'exécution des travaux et des suivis. La date prévisionnelle de commencement des travaux d'installation est fixée au printemps 2025 (date prévisionnelle d'intervention : avril 2025).

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Approuver la présente convention à intervenir entre la Communauté de communes du Val d'Amour et le Syndicat Mixte Doubs Loue pour l'installation d'appareils de mesures hydrologiques sur les terrains de la zone pilote à La Loyer ci-annexée,
- Autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération

Vu la délibération n°13/2018 du 12 février 2018, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de zone pilote et les modalités de concertation,

Considérant que le Syndicat Mixte Doubs Loue, compétent sur la GEMAPI, relance une étude pour poursuivre le projet de la zone pilote avec la mise en place de piézomètres et échelles limnimétriques sur la basse Loue entre Belmont et Parcey,

Considérant que des terrains appartenant à la CCVA sont concernés par cette étude :

Commune	Parcelle	N° Exploitant	Consistance de l'autorisation
La Loyer	ZZ 49	EARL la Louvière	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loyer	ZW 46	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loyer	ZW 47	EARL la Louvière	Autorisation de passage
La Loyer	ZW 48	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage, de travaux liés à l'installation d'un piézomètre et d'occupation du domaine privé de la CCVA
La Loyer	ZW 54	GAEC Carré aux Loups	Autorisation de passage

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention à intervenir entre la Communauté de communes du Val d'Amour et le Syndicat Mixte Doubs Loue pour l'installation d'appareils de mesures hydrologiques sur les terrains ci-dessus de la zone pilote à La Loyer ci-annexée,
- Autorise le Président à signer cette convention.

7. Comptes financiers uniques 2024 et rapport d'activité

Arrivée de Luc Baton à 18h47.

Intervention de Philippe Brochet et Thomas Millet

7.1. Dépenses 2024

Les dépenses représentent 11,510 millions d'euros.

Pour chaque compétence, les 3 principales dépenses seront présentées, étant entendu que les conseillers communautaires ont reçu le CFU détaillé.

Agents mutualisés

1,53 millions d'euros. Soit 13% du budget, compensés par les AC

Culture et numérique

0,52 millions d'euros.

Alain Bigueur : Les principales dépenses sont liées aux frais de personnel et aux charges à caractère général (Semeurs, spectacles...).

Intervention d'Amélie Jaquet

Rapport d'activité médiathèque

- 965 inscrits, en légère baisse
- 12 700 visiteurs, en forte augmentation par rapport à 2023
- 47 000 prêts de documents,
- Plus de 90 rendez-vous dans l'année : lecture, cinéma, soirées jeux, etc...

Rapport d'activité cinéma écran mobile

- 27 séances (dont 2 projections en plein air).

Rapport d'activité musique

Les grandes nouveautés 2024 sont liées à la musique.

- Concert des Nuits (Re)Belles à Champagne-sur-Loue ;
- Concerts en partenariat avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
- Lancement de la chorale éphémère en partenariat avec l'association Mi-scène ;
- Retour du Little Town Festival à Cramans.

Rapport d'activité affaires culturelles

- Festival de théâtre des Semeurs les 14, 15 et 16 juin à Santans ;
- Accueil en résidence de la Cie « Les Moules à facettes » en juillet ;

- 11 spectacles et évènements organisés tout au long de l'année.
- Alain Biguer remercie Amélie et ses collègues pour l'année 2024.

Eau et assainissement

1,10 millions d'euros.

Stéphane Ramaux : Les principales dépenses sont liées aux emprunts et aux différents travaux. Depuis le début du mandat, ce sont 9,6 millions qui ont été investis.

Intervention de Guillaume Brochet

Rapport d'activité

- 502 814 m³ d'eau traités ; les valeurs sont en augmentation, du fait essentiellement es précipitations.
- 667 976 m³ d'eau prélevés ;
- 72,7% de rendement moyen du réseau ; contre 75,1 en 2023, en espérant une amélioration l'année prochaine.
- 4 633 clients en eau potable ;
- 4 685 en assainissement ;
- 1 700 mètres linéaires de réseaux d'égouts curés ; des points noirs sont traités de manière récurrente en parallèle.
- Fin des travaux et inauguration de la Step de Montbarrey ; qui est le chantier principal du mandat.
- Travaux sur le puits de captage de Grange de Vaivre ;
- Renouvellement de la DSP.

Stéphane Ramaux : sur l'inauguration de la station, une journée de visite ouverte aux habitants sera organisée le 24 mai.

Economie et transition énergétique

0,88 millions d'euros soit 8% des dépenses.

Virginie Pate : Les principales dépenses sont liées à l'aménagement de la ZA Bel Air. L'équipe emplois verts est également affectée au budget économie.

Intervention de Noémie Poncet

Rapport d'activité

- Accompagnement des entreprises :
 - 112 contacts entreprises pour 77 entreprises différentes, équivalent à 2023.
 - 5 rencontres entreprises (2 afterworks qui ont rassemblés plus de 250 personnes et 3 soirées);
 - 50 800€ d'aides à l'immobilier d'entreprise accordées les années précédentes et 15 000€ accordés sur l'année ;
- 5 évènements pour l'emploi ;
- Découverte des métiers du territoire :

- Projets avec le collège de Mont sous Vaudrey ; 47 élèves ont participé aux visites organisées.
- L'outil en main : accompagnement à la constitution de l'association en mai 2024 ;
- Tiers-lieu :
 - 11 locataires pour 1 824 demi-journées louées ;

Intervention de Elen Ledet

- Transition énergétique :
 - Révision du projet de territoire ;
 - Réalisation du cadastre solaire qui a permis d'identifier les gisements solaires en toitures et parkings ;
 - Dans le cadre du projet de territoire et en lien avec France Services, sensibilisation au grand public dans le cadre d'ateliers (14 ateliers).

Enfance jeunesse

1,57 millions d'euros pour 14% des dépenses

Paulette Giancatarino : Les principales dépenses sont liées aux charges de personnel. Il s'agit du poste le plus important à hauteur de 1 154 000€. L'alimentation représente plus de 230 000 €.

Intervention de Dominique Morel

Rapport d'activité micro-crèche

- 20 enfants en accueil régulier pour une moyenne de 8 enfants accueillis pour une capacité d'accueil maximale de 11 enfants ;
- Ateliers d'éveil, sorties, spectacles.
- 2024 était une année de transition, avec un climat de confiance restauré

Rapport d'activité LAEP

- 34 familles différentes et 41 enfants différents ;
- 8 séances de psychomotricité pour 23 parents et 26 enfants via l'action « 1,2,3, Bougez ! »

Rapport d'activité Relais Petite Enfance

- 57 temps de jeux ;
- 25 séances « bébés lecteurs » ;
- 43 enfants accueillis aux ateliers du RPE et leur assistante maternelle ;
- 59 assistantes maternelles actives dont 5 nouvellement agréées, ce qui est important pour le renouvellement des professionnelles.
- 57 familles ont eu recours au RPE.

Intervention de Carole Serrurot

Rapport d'activité accueils de loisirs

- 588 enfants dont 578 à la cantine (moyenne de 294 enfants/jour) soit environ 90% des enfants scolarisés sur le Val d'Amour
- 36 enfants en moyenne le mercredi ;
- Cycle de formation sur le harcèlement pour 35 agents ;
- Renouvellement du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi 2025-2027 cosigné avec la CAF du Jura et l'IEN. Ce PEDT est un outil collaboratif qui rassemble les acteurs éducatifs qui définissent ensemble des objectifs en direction des enfants.
- Projet commun « soirée cabaret » ;
- 215 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (42 enfants par jour en moyenne) ;
- Un projet phare pendant les vacances scolaires : « Découverte des métiers » autour des métiers de bouche.

Intervention de Dominique Morel

Rapport d'activité secteur jeunes

- Des ateliers tous les jeudis et vendredis au collège ;
- Des temps d'accueil le vendredi à l'espace culturel de Mont sous Vaudrey ;
- 2 séjours en 2024 ont été organisés à Métabief et Vouglans.
- 8 soirées en 2024, 9 participants en moyenne.

La jeunesse est un public compliqué à mobiliser, mais aujourd'hui l'animatrice est bien identifiée et l'année 2025 démarre bien.

2024 a été l'année de renouvellement de la convention avec la CAF (convention territoriale globale) pour près de 500 000 € de soutien financier.

Environnement

0,15 millions d'euros.

Christian Vuillet : Les principales dépenses sont liées à l'adhésion au SMDL et les charges de personnel.

Intervention d'Elen Ledet

Rapport d'activité

- Sensibilisation à l'environnement dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité :
 - 13 animations grand public et accueils de loisirs réalisées en interne par Emma.
- Lutte contre le développement de l'ambroisie (chantier mobile) ; nécessite un gros travail de communication et de signalement
- Actions du Syndicat Mixte Doubs Loue qui exerce pour notre compte la compétence GEMAPI
 - Prévention des inondations :
 - Entretien et réparation des digues (La Loyer), expertises sur les digues de la Cuisance ;
 - Dossier de régularisation des digues à l'échelle de la Loue et du Doubs ;
 - Visites et rapport suite aux inondations d'octobre (Mont sous Vaudrey et Chatelay) ;

- Retrait des embâcles sur les ponts de Bans et Souvans;
- Restauration des milieux aquatiques :
 - Lancement d'études sur la Larine, Biche Clervans, ou encore sur le ruisseau de la Verne et le Froideau;
 - Poursuite des études sur la zone pilote de la Loue (étude thermique, achat de matériel de mesures, inventaires faune-flore);
 - Participation financière aux travaux de la Cluge.

Paulette Giancatarino adresse ses remerciements au SMDL et au service assainissement de la CCVA pour leur accompagnement sur les inondations subies en octobre. Sans leurs aides, il aurait été compliqué d'avoir le résultat actuel. Une étude hydraulique sur l'Hameçon va être réalisée par le SMDL. C'est très appréciable pour une commune comme Mont sous Vaudrey d'être soutenue sur des sujets aussi complexes.

Moyens généraux

1,32 millions d'euros.

Philippe Brochet : Les principales dépenses sont liées aux charges du personnel.

Intervention de Thomas Millet

Rapport d'activité affaires générales et finances

En 2024, l'exécution du budget, c'est entre autres :

- 2 958 mandats émis;
- 8 909 factures émises;
- 4,558 M€ de charges de personnels;
- 130 agents permanents pour 100 ETP, certains agents n'étant pas à temps plein.
- 23 agents recrutés;
- 770 actes RH (contrats, arrêtés...);
- 1 799 bulletins de paies.

Intervention de Rémi Gauthier

Rapport d'activité communication

- 1 nouveau logo;
- 1 nouvelle charte;
- 130 newsletters : un taux d'ouverture moyen de 47,19%;
- Une présence renforcée sur les réseaux sociaux :
 - 1 860 followers sur Facebook;
 - 849 followers sur Instagram;
 - 359 contacts LinkedIn.

Ordure ménagères

0,79 millions d'euros. Il s'agit de la charge payée au SICTIOM

Intervention de Jocelyne Pape

Rapport d'activité

- 4 086 factures émises pour 4 641 logements et 30 chambres meublées ; On récupère chaque année un peu plus de logements. A ce jour plus que 39 000€ depuis 2013, ce qui est faible.
- 796 393,86€ de redevance facturée en 2024 ;
- 4,32% d'impayés sur 2024 (0,64% depuis 2013) → 55 698,82€ au 31/12/2024 dont 34 445,98€ en 2024 ;
- 275 factures annulées ;
- 344 factures refaites.

Philippe Brochet remercie Jocelyne Pape et Brigitte Perrot qui font un gros travail de mise à jour des bases.

Patrimoine et logement

0,89 millions d'euros.

Jean-Baptiste Chevanne : Les principales dépenses sont liées au fonctionnement des bâtiments (électricité, chauffage, eau...) et aux emprunts. La principale charge est liée aux travaux du presbytère en 2024 pour 586 000€.

Intervention de Thomas Millet

Rapport d'activité patrimoine communautaire

- Début des travaux de rénovation en mars 2024 du Presbytère d'Ounans en Maison France Services :
 - Coût de l'opération 1,8M€ financés à 70% (reste à charge de 0,450M€) ;
 - Les élus ont été conviés à visiter le chantier le 15 avril prochain à 17H30.
- Isolation de 2 bâtiments intercommunaux (relais d'entreprises et médiathèque de Bel Air).

Intervention de Elen Ledet

Rapport d'activité Logement

- Paiement des aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des bâtiments :
 - 13 projets financés pour un montant total de 12 550€ ; Il reste encore quelques aides à verser.
- Poursuite de la permanence France Rénov' :
 - 9 permanences, 33 personnes reçues.

Services à la population et mobilités

0,14 millions d'euros.

Sandra Hählen : Les principales dépenses sont liées aux charges du personnel et aux différentes animations organisées (voyage Séniors en Vacances, marché de Noël...).

Intervention de Audrey Godo

Rapport d'activité Services à la population

- Espace France Services :
 - 2 643 personnes reçues, soit en moyenne 10,6 par jour, en hausse par rapport à 2023.
 - Plus de 70% des usagers avaient plus de 55 ans ;

- 22 communes du Val d'Amour sont représentées ;
- Les principales démarches : retraites, déclaration d'impôts, démarches pour le permis.
- Espace de vie sociale :
 - 1^{ère} Marche Rose : 59 marcheurs ;
 - Voyage « Séniors en vacances » : 54 habitants du Val d'Amour sont partis 8 jours ;
 - Sortie marché de Noël de Montreux : 109 participants → 2 cars ;
 - Forum de l'emploi et de la formation à Mouchard. Il est renouvelé le 29 avril 2025
- Conseiller numérique, rattaché à France Services a pris ses missions en juin.
 - 234 accompagnements ;
 - 28 ateliers réalisés :
 - 208 participants (39 participants différents) ;
 - 26 accompagnements individuels.

Intervention de Elen Ledet

Rapport d'activité mobilités

- La région est chef de file des AOM. A ce titre elle a mis en place des Contrats Opérationnels de Mobilité avec la Région ;
- Entretien de la voie Grévy.

Alain Bigueur : Il y a un souci de signalétique car des engins à moteur thermiques circulent sur la voie Grévy.

Sandra Hähnen : il y a effectivement des problèmes d'incivilités. Des dépenses sont prévues pour la signalétique.

Elen Ledet : Les panneaux « Voies Vertes » signifient que la voie n'est pas accessible aux engins à moteur.
 Paulette Giancatarino : Il faut veiller à ne pas mettre en place trop de signalétique, il s'agit essentiellement d'incivilités.

Tourisme

0,14 millions d'euros.

Etienne Rougeaux : Les principales dépenses sont liées à la promotion touristique (Explor'games®, documents touristiques...) et aux différentes cotisations à des organismes de tourisme.

Intervention de Clara Claudel

Rapport d'activité

- Journée de la randonnée : 536 participants pour la 33^{ème} édition à Belmont.
- Explor Games® : 1449 joueurs dont 70% sur le parcours des baraques du 14. Plus de 60% des participants viennent de la région. Il s'agit donc d'une activité familiale de proximité.

Urbanisme

0,15 millions d'euros.

Etienne Rougeaux : Les principales dépenses sont liées aux charges de personnel et aux études pour l'Atlas de la biodiversité.

Intervention de Dorothée Kedad

Rapport d'activité

- Demandes d'autorisations d'urbanisme : 911 dossiers ;
- 832 demandes d'urbanisme instruites par la CCVA sur 2024 ;
- Réalisation des inventaires de l'Atlas de la biodiversité qui sera utile pour la révision du PLUi ;
- Mise en place de l'Atlas intercommunal pour le suivi de la consommation foncière.

Résultats antérieurs

0,71 millions d'euros.

Reversement de fiscalité

0,98 millions d'euros. FNGIR et allocations compensatrices.

Fonds de concours

0,28 millions d'euros.

SDIS

0,36 millions d'euros qui sont compensées en AC.

Au total, les dépenses s'élèvent à 11 510 000€.

Etienne Rougeaux remercie l'ensemble du personnel à qui on demande une forte adaptation, le contexte bouge et bougera vite dans les mois à venir. Les agents savent s'adapter pour apporter des réponses aux besoins de services publics sur notre territoire rural.

Philippe Brochet : Il faut noter qu'en 2024 nous avons maîtrisé les charges de fonctionnement en réduisant légèrement la charge par rapport à 2023.

7.2. Recettes 2024

Les recettes représentent 12,910 millions d'euros. Le détail des recettes est présenté en annexe.

Les principales recettes sont liées :

- Aux dotations et participations ;
- A la fiscalité ;
- Au remboursement des charges du personnel...

7.3. Vote des CFU

Le Président quitte la salle.

Les comptes financiers 2024 présentent les sommes ci-dessous :

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Principal	7 378 314 €	9 060 506€	1 860 344€	1 288 969€
ZAE	528 237€	532 744€	780 348€	0
OM	788 235€	842 993€	0	0
Assainissement	1 074 681€	1 394 413€	1 426 411€	2 118 714€

Stéphane Ramaux : Sur le budget Eau Assainissement, il y a une « survente » en 2024 liée au renouvellement de la DSP. En 2025, nous revenons à un niveau équivalent aux années précédentes.

Les 4 comptes financiers uniques sont adoptés à l'unanimité.

Le président revient dans la salle.

Etienne Rougeaux remercie les élus pour leur confiance. Nous sommes dans un contexte qui change très vite. Nous n'avons pas fini de jongler et nous adapter au sein du bloc communal. La force de la CCVA s'est d'être capable de poser les chiffres et d'avoir des discussions sur le fonds, pour prendre les meilleures décisions possibles pour les communes et la communauté de communes.

7.4. Résultats 2024

La Communauté de communes gère 4 budgets : principal, ordures ménagères, assainissement et zones d'activités économiques.

Le Conseil communautaire prend acte des résultats tels que présentés ci-dessous :

	EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	EXERCICE 2024	TOTAL
Budget principal				
INVESTISSEMENT	-501 245 €		-97 058 €	-598 304 €
FONCTIONNEMENT	1 579 249 €	-474 316 €	604 188 €	1 709 121 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 078 004 €	-474 316 €	507 129 €	1 110 817 €
Budget ZAE Zones activités économiques				
Investissement fonctionnement	-210 249 € 42 612 €		-543 170 € 4 507 €	-753 419 € 47 119 €
RESULTAT DE CLOTURE	-167 637 €	0 €	-538 663 €	-706 300 €
Budget Eau et Assainissement				
Investissement fonctionnement	757 815 € 308 070 €	0 € 0 €	-65 513 € 11 662 €	692 303 € 319 732 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 065 885 €	0 €	-53 851 €	1 012 035 €
Budget ordures ménagères				
fonctionnement	46 310 €		8 447 €	54 757 €
RESULTAT DE CLOTURE	18 884 €	0 €	8 447 €	54 757 €
TOTAUX CUMULES				
Investissement fonctionnement	46 321 € 1 976 241 €	0 € -474 316 €	-705 741 € 628 804 €	-659 420 € 2 130 729 €
RESULTAT CUMULE	2 022 562 €	-474 316 €	-76 937 €	1 471 309 €

A l'unanimité le conseil communautaire adopte les résultats.

8. Rapport d'activité 2024

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L. 5211-39 qui stipule :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire ou le Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune et l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.»

Afin de répondre à cette obligation, le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes du Val d'Amour vous sera transmis de façon dématérialisée, et remis sur table lors du Conseil communautaire. Il établit un bilan des actions menées tout au long de l'année par la collectivité.

Délibération

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les actions menées par la Communauté de communes du Val d'Amour durant l'exercice,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport d'activité annexé à la présente délibération,
- Dit que ledit rapport sera transmis aux membres de la Communauté de communes du Val d'Amour, accompagné du compte administratif de l'exercice auquel il se rapporte.

9. Budget 2025

10 commissions dont 1 conseil d'exploitation Eau et Assainissement et 1 commission OM qui fixent leur propre budget annexe ont travaillé sur le budget, représentant 96 élus. Plus de 20 agents se sont mobilisés.

1387 lignes d'inscriptions budgétaires.

9.1. Eau assainissement

Stéphane Ramaux

Projets 2025

- Lancement des études de maîtrise d'œuvre avec le cabinet NALDEO pour la station de Mouchard + étude sur la station de Cramans (122 522€ HT);

- Schéma directeur de distribution d'eau potable débute avec l'Agence d'Ingénierie 39 pour les 24 communes (28 950€ HT);
- Travaux d'assainissement – Mise en séparatif rue Pasteur à Mouchard (528 000€ HT);
- Travaux d'assainissement – Mise en séparatif rue de la Chêne à Villers Farlay (190 000€ HT).

Budget 2025

Sur les charges à caractère général, nous inscrivons les dépenses imprévues.

Les écritures d'ordre sont importantes du fait des investissements conséquents qui passent en amortissement.

DEPENSES	DEPENSES			RECETTES	RECETTES			
	BP 2024	CA 2024	BP 2025		BP 2024	CA 2024	BP 2025	
					FONCTIONNEMENT	1 500 000	1 394 413	
FONCTIONNEMENT	1 500 000	1 074 681	1 332 000				1 332 000	
011 - Charges à caractère général	244 500	83 240	211 500	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	308 069,91 €	308 070	319 732	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 000	661 953	600 000	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000	234 648	240 000	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	97 000	96 850	102 000	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	756 880	823 880	745 268	
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	17 000	-	17 000	74 - Subventions d'exploitation	17 150	13 314	5 000	
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	250 000	75 - Autres produits de gestion courante	17 400	13 492	21 500	
65 - Autres charges de gestion courante	7 000	2 511	5 000	77 - Produits exceptionnels	-	-	-	
66 - Charges financières	144 000	143 178	144 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	500	1 010	500	
67 - Charges exceptionnelles	89 000	86 950	2 000					
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500	-	500					
INVESTISSEMENT	2 876 800	1 426 411	4 064 000	INVESTISSEMENT	2 876 800	2 118 714	4 064 000	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	757 815	757 815	692 303	
020 - Dépenses imprévues (investissement)		-	-	021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	250 000	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000	234 648	240 000	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 000	661 953	600 000	
041 - Opérations patrimoniales	510 000	504 920	1 582 000	041 - Opérations patrimoniales	510 000	504 920	1 582 000	
16 - Emprunts et dettes assimilées	421 000	420 297	422 000	13 - Subventions d'investissement	702 185	120 104	914 697	
20 - Immobilisations incorporelles	192 000	11 798	53 500	16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	
21 - Immobilisations corporelles	60 000	1 109	50 600	21 - Immobilisations corporelles	-	73 910	-	
23 - Immobilisations en cours	1 287 000	253 639	1 690 900	23 - Immobilisations en cours	-	12	-	
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-					
458101 - TRAVAUX RESEAUX MONTBARREY	6 800	-	6 800	458201 - TRAVAUX RESEAUX MONT	6 800	-	6 800	
458102 - TRAVAUX VILLERS FARLAY	-	-	18 200	458202 - TRAVAUX VILLERS FARLAY	-	-	18 200	

En investissement, les opérations patrimoniales correspondent à la modification des affectations suite à la reprise de compétences. Le solde sera réalisé en DM cette année.

1 690 000€ d'investissement qui se terminent notamment sur la STEP de Montbarrey.

Le cabinet Naldeo a été retenu pour la STEP de Mouchard. Pour intégrer ce nouvel investissement, une hausse des tarifs assainissement sera à prévoir en 2026.

Le budget s'équilibre à 1332 000€ en fonctionnement et 4 064 000€ en investissement.

Stéphane Ramaux remercie le service pour son travail.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget eau assainissement.

9.2. Ordures ménagères

Philippe Brochet

Projets 2025

- Augmentation de la redevance du SICTOM de 2€/habitant ;

- Maintien des tarifs de la CCVA ;
- Passage en C05 à compter du 31 mars.

Budget 2025

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2024	CA 2024	BP 2025		BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	795 000	788 235	831 000	RECETTES	815 000	842 993	843 000
FONCTIONNEMENT	795 000	788 235	831 000	FONCTIONNEMENT	815 000	842 993	843 000
011 - Charges à caractère général	4 000	3 044	5 000	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	46 310,33 €	46 310	54 757
012 - Charges de personnel et frais assimilés	26 000	25 894	38 000	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	768 690	796 394	786 983
65 - Autres charges de gestion courante	753 000	752 057	776 000	75 - Autres produits de gestion courante	-	4	-
67 - Charges exceptionnelles	10 000	5 980	10 000	77 - Produits exceptionnels	-	284	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 000	1 260	2 000	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	1 260

* 12 000 € de suréquilibre de fonctionnement

Le budget est en suréquilibre de 12 000€.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte le budget OM 2025.

9.3. Budget annexe ZAE

Virginie Pate

Projet 2025

Fin des travaux de la ZA Bel Air et stratégie de vente des lots de la ZAE. L'objectif est de commencer à commercialiser en 2025.

Budget 2025

Le BP 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à 2 257 100€ dont 1 230 000€ en fonctionnement et 1 130 000€ en investissement.

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2024	CA 2024	BP 2025		BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	2 257 100	1 308 585	2 257 100	RECETTES	2 257 100	532 744	2 257 100
FONCTIONNEMENT	1 002 100	528 237	1 230 000	FONCTIONNEMENT	1 002 100	532 744	1 230 000
011 - Charges à caractère général	1 000 000	526 212	701 763	002 - Résultat de fonctionnement reporté			47 119
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	528 237	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 002 100	528 237	287 672
66 - Charges financières	2 100	2 025	-	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	4 507	495 209
				75 - Autres produits de gestion courante	0	-	400 000
INVESTISSEMENT	1 255 000	780 348	1 130 000	INVESTISSEMENT	1 255 000	0	1 130 000
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	237 178	237 178	753 419	10 - Dotations, fonds divers et réserves	69 541	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 002 100	528 237	287 672	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			528 237
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 722	14 933	88 908	13 - Subventions d'investissement	585 459	-	
				16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000	-	601 763

PB : un emprunt vient d'être refait au budget principal pour alimenter le budget annexe. Le taux contractualisé est à 3,2%. Pour l'instant, toutes les dépenses ont été avancées par le budget principal.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte le budget ZAE 2025.

9.4. Environnement

Christian Vuillet

Projets 2025

- Finalisation de l'Atlas de la biodiversité ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide de Chissey ;
- Lutte contre les espèces invasives : frelon asiatique à pattes jaunes, ambroisie.

Budget 2025

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
701 - GEMAPI	93 715	148 115	140 300	100 000	100 022	100 000
704 - ZONES HUMIDES	2 431	2 431	5 122	-	-	1 000
ENVIRONNEMENT	96 146	150 546	145 422	100 000	100 022	101 000

145 422€ en dépenses et 101 000€ en recettes.

Délibération

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Détermine le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 100 000€.

9.5. Patrimoine communautaire et logement

Jean Baptiste Chevanne

Projets 2025

- Logement :
 - Appui aux communes pour réhabiliter leurs logements communaux en finançant une étude de faisabilité ;
 - Lancement d'une étude pour relancer la lutte contre la vacance ;
 - Maintien d'une permanence France Rénov' Jura à France Services ; France Rénov est un guichet unique.
- Patrimoine :
 - Fin des travaux du presbytère en juin 2025 et prise de possession du bien à l'automne.

Budget 2025

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
314 - MAISON DE SANTE	125 850	119 861	118 200	114 000	112 326	115 000
316 - MAISON ASSISTANTS MATERNELS	8 670	8 662	9 100	10 320	8 760	10 550
317 - ANNEXE MAISON DE SANTE	17 600	17 819	17 650	11 000	11 384	11 800
3181 - GROUPE SCOLAIRE CENTRE - CHAMBLAY	122 000	111 706	116 100	65 000	44 034	45 000
3182 - GROUPE SCOLAIRE MONT SOUS VAUDREY	65 000	19 656	45 000			
3183 - GROUPE SCOLAIRE MOUCHARD	35 000	-	35 000			
319 - ESPACE FRANCE SERVICE	1 151 000	595 268	1 202 280	750 000	251 899	1 066 337
403 - OPAH	35 000	12 550	20 250			
PATRIMOINE ET LOGEMENT	1 560 120	885 522	1 563 580	950 320	428 403	1 248 687

1563 580€ en dépenses et 1248 687€ en recettes.

9.6. Développement touristique et soutien aux acteurs du tourisme

Etienne Rougeaux

Projets 2025

- Création d'un Office de Tourisme pour la saison touristique 2025 ;
- Création de documents de promotion du territoire ;
- Etude sur le devenir des baraqués du 14 ; la convention entre l'association des villages de la forte de chaux et l'ONF est arrivée à son terme
- Actions pour développer les activités du territoire (passage de Explor Games® en application gratuite, Juraventure).

Budget 2025

	DÉPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
204 - PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	104 055	113 925	118 835	37 867	45 348	47 200
205 - PRESERVATION DU PATRIMOINE	7 950	8 164	27 480	-	1	20 000
207 - SENTIERS RANDONNÉE	24 850	21 974	21 651	-	32	2 083
TOURISME	136 855	144 063	167 966	37 867	45 381	69 283

La fiche 207 intègre la charge de l'entretien des routes de la forêt de Chaux.

167 966€ en dépenses et 69 283€ en recettes.

Alain Bigueur : Sur l'entretien des routes de la forêt de chaux : ces routes vont devenir impraticables pour les vélos et pour les véhicules. Il y a une convention pour l'accueil du public et l'entretien des routes. Il faut provoquer une réunion en urgence sur ce sujet. Si l'ONF ne fait rien immédiatement, il va y avoir de graves problèmes.

Etienne Rougeaux : Lorsque l'ONF utilise les routes communales, on ne leur demande pas de participer financièrement à leur entretien. Le sujet a été abordé avec les présidents du Pays Dolois, du conseil départemental et des EPCI voisins. Le partenariat ne va pas que dans un sens.

Paulette Giancatarino : Nous sommes nombreux à utiliser les routes. C'est un plus pour le territoire, et il serait dommage que ces routes soient fermées.

Jean Claude Pichon : Lorsqu'un arbre tombe, l'ONF se contente de mettre un panneau route barrée. Ils indiquent ne plus avoir de personnel pour intervenir.

Etienne Rougeaux : Le mode de fonctionnement de l'ONF ne convient pas.

Alain Bigueur : il serait bien d'inviter le directeur Départemental de l'ONF et le responsable du massif de Chaux en conseil communautaire ?

Etienne Rougeaux : La question se pose davantage avec nos voisins Jura Nord et CAGD sur l'importance des routes ouvertes et les participations de chacun.

Alain Bigueur : Si l'ONF venait à fermer certaines routes, la Vieille Loya fermera ses routes communales qui desservent le massif de Chaux. En attendant des travaux plus conséquents, il y a urgence que des travaux soient réalisés en mettant de l'enrobé à froid dans les trous les plus dangereux et la reprise des bords de chaussée. Sur la route du Sud par exemple. La partie ouverte à la circulation n'est plus praticable. Il faut une solidarité intercommunale sur le sujet.

Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Sandra Hählen ne prenant pas part au vote, valide l'adhésion de la CCVA à Jura Tourisme & Attractivité et autorise le Vice-président à signer les actes à intervenir (75€).

Valide l'adhésion de la CCVA à ADN Tourisme et autorise le Vice-président à signer les actes à intervenir (500€).

Valide l'adhésion à l'association « Chemins clunisien Franche-Comté Bourgogne » (450€).

9.7. Services à la population et mobilité

Sandra Hählen

Projets 2025 mobilités

Il a été convenu en commission de se concentrer sur quelques sujets.

- Mobilisation des acteurs du territoire ;
- Réalisation d'une première action de sensibilisation, le challenge des mobilités ;
- Réalisation des premières mesures compensatoires suite aux travaux de la voie Grévy. En effet, nous avons 2,3 km de haies à replanter pour environ 70 000€. Il sera proposé de faire les travaux en plusieurs tranches.

Projets 2025 services à la population

- Ouverture Maison des Services d'Ounans en septembre 2025 ;
- Communication autour de la nouvelle Maison des Services ;
- Développement de nouveaux services et d'animations de l'Espace de Vie Sociale ;
- Journée de la randonnée à Port Lesney le 18 mai.

Budget 2025

	DÉPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
210 - SERVICES A LA POPULATION ET MOBILITES	3 000	1 582	1 700			
2101 - VOIE GREVY	23 700	7 547	53 500	81 997	81 998	5 100
2102 - FRANCE SERVICES	148 400	132 822	229 550	115 028	133 159	173 600
SERVICES A LA POPULATION ET MOBILITES	175 100	141 951	284 750	197 025	215 156	178 700

Sur le budget de la voie Grévy, 30 000€ de replantation de haies sont prévus.

Sur France Services, 2 voyages Séniors sont prévus, entièrement compensés en recettes.

284 750€ sont inscrits en dépenses et 178 700€ en recettes.

9.8. Enfance jeunesse

Paulette Giancatarino

Projets 2025 petite enfance

- Intégrer la future Maison des Services en septembre (RPE et LAEP) ;
- Ouverture d'un 2^{ème} créneau pour le développement du LAEP ;
- Organisation d'une matinale parentalité ;
- Renforcer la visibilité de la micro-crèche.

Projets 2025 enfance

- Le projet commun « Val d'Amour en 2050 » : sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux ; la restitution aura lieu le 23 mai prochain à Chamblay.
- Achat de 2 mini-bus sous réserve de financement de la CAF.

Projets 2025 secteur jeunes

- Organisation de séjours par les jeunes ; un séjour en Espagne aura lieu sur une durée de 2 semaines avec un soutien financier de la CAF.
- Création d'une salle des jeunes dans la future maison des services. Pour la première fois, les jeunes disposerons d'un espace qui leur sera dédié, équipé de jeux et d'infrastructures pour développer des activités.

Budget 2025

	DÉPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
601 - ALSH EXTRA SCOLAIRE	236 400	218 187	226 613	80 000	77 953	82 600
602 - PERISCOLAIRE	1 009 900	1 025 524	1 110 846	486 900	546 233	500 000
604 - RAMI	36 882	35 518	47 715	26 100	36 228	42 700
605 - MICROCREECHE	186 580	206 796	238 694	136 000	139 986	130 100
606 - LAEP	9 630	6 887	20 100	4 000	7 978	8 200
607 - ADOLESCENTS	75 000	73 229	112 115	44 000	41 598	62 800
ENFANCE JEUNESSE	1 554 392	1 566 140	1 756 083	777 000	849 976	826 400

1756 083€ sont inscrits en dépenses et 826 400€ en recettes.

9.9. Transition numérique, culture et animation du tissu associatif

Alain Bigueur

Projets 2025

- Finalisation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social ; il s'agit d'un travail conséquent réalisé par les agents et la commission.
- Animations : poursuite et développement des animations régulières et des évènements dans le cadre du Contrat Territoire Lecture ;
- Poursuite de la politique culturelle dans la reconduction des actions autour du théâtre, du cinéma et de la musique ;
- Poursuite des partenariats avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans, Le Moulin de Brainans, Mi-Scène, etc. ;
- Maintien du soutien aux associations au travers des subventions.

Budget 2025

	DÉPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
101 - ESPACES CULTURELS	343 550	325 372	310 410	24 650	29 659	12 900
102 - POLITIQUES CULTURELLES	175 300	175 128	161 475	10 000	10 000	25 000
503 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES	17 900	17 754	62 630			
CULTURE ET TRANSITION NUMERIQUE	536 750	518 254	534 515	34 650	39 659	37 900

Le budget 2025 s'élève à 534 515€ en dépenses et 37 900€ en recettes.

Délibération

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide l'adhésion à la FNCC et autorise le Vice-président à signer les actes à intervenir (460€).

9.10. Economie, emploi et transition énergétique

Virginie Pate

Projets 2025

- Tourisme d'entreprises : le projet a démarré par des contacts en 2024
 - Organisation de boucles cyclo et visites d'entreprises en juillet 2025 ;
 - Exposition des savoir-faire ;
- Soutien au développement de l'association l'Outil en main ; l'association devrait démarrer en 2025.
- Transition énergétique :
 - Engagement de la mission CEP ; permettre d'avoir des analyses et diagnostic des bâtiments.
 - Engagement de la mission solarisation du patrimoine public. Le premier rendu sera en juin.

Budget 2025

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
201 - APPUI AUX ENTREPRISES ET A LA TRANSITION ENERGETIQUE	213 646	147 710	171 275	-	20	-
2012 - TRANSITION ENERGETIQUE	108 200	82 807	85 850	44 000	33 335	15 800
202 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	88 323	85 094	95 195	94 000	74 419	55 773
209 - ESPACE CO-WORKING	22 730	20 503	24 460	10 500	10 399	10 700
ECONOMIE TRANSITION ENERGETIQUE	432 899	336 115	376 780	148 500	118 173	82 273

Le budget 2025 s'élève à 376 780€ en dépenses et 82 273€ en recettes.

Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide l'adhésion à la COFOR et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir (206€).

Valide l'adhésion à la BGE et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir (250€).

Valide l'adhésion à l'AJENA et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir (150€).

9.11. Fiches du ressort de la compétence du Bureau

Etienne Rougeaux

Projets 2025 communication

- Démarche de marketing territorial. Objectif : poser les fondamentaux de son identité pour la décliner sur l'ensemble des piliers clés de son attractivité. Une réflexion est engagée en 2025 pour travailler sur ce volet.

Projets 2025 urbanisme et PLUi

- Finalisation de l'atlas de la biodiversité pour étayer le cadre du PLUi
- Lancement de la révision du PLUi;
- Etude sur la stratégie foncière (économique et habitat notamment);
- Etude sur la requalification de la première partie de la ZA de Bel Air. La zone initiale nécessite quelques travaux.

Budget 2025

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
401 - PLUi	139 500	59 948	164 120	124 045	61 740	46 305
404 - ADS	88 950	94 628	98 275	-	1 260	-
502 - COMMUNICATION CCVA	118 940	93 998	161 840	45 600	45 751	10 880
BUREAU	347 390	243 961	416 851	169 645	108 750	57 185

416 851€ sont prévus en dépenses, dont 164 120€ pour le PLUi, 98 275€ pour l'ADS et 161 840€ pour la communication, 57 185€ sont prévus en recettes.

Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Valide l'adhésion au CAUE et autorise le Président à signer les actes à intervenir (200€).

Valide l'adhésion au CEREMA et autorise le Président à signer les actes à intervenir (500€).

9.12. Administration générale et finances

Philippe Brochet

Projets 2025

Retour sur la loi de finances 2025:

- Gel de la fraction de TVA en compensation de la TH et de la CVAE, gel qui est maintenant envisagé en 2026;
- Maintien du taux de FCTVA ;
- Evolution des bases fiscales de 1,7% en 2025 ;
- Stabilité des dotations d'intercommunalité et de compensation ;
- Haute de 3 points de la cotisation patronale CNRACL, avec 3 points complémentaires par an jusqu'en 2028 ;
- Haute de 1 point de la cotisation patronale maladie.

Budget 2025

Section d'investissement :

- Equilibre atteint par prévision d'un prêt de 600 000€ pour couvrir l'avance du même montant prévue au budget ZAE ;
- Autofinancement par transfert 021/023 de 600 000€ ;
- Travaux et investissements inscrits en dépenses avec leurs corollaires en subventions (Presbytère, et notamment CAF sur l'enfance).

Section de fonctionnement :

- La prévision des recettes fiscales est prudente ; pas de hausse de taux ;
- Suréquilibre de 200 000€.

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002 - FONCTIONNEMENT GENERAL	3 499 148	1 698 197	3 292 570	3 207 493	1 730 430	3 117 232
006 - DOTATION D ETAT	20 000	-	-	690 000	697 593	688 500
007 - FISCALITE	1 822 500	1 624 534	1 822 100	5 411 000	5 442 411	5 583 840
008 - AMORTISSEMENTS	711 000	398 793	844 000	711 000	398 793	844 000
00900 - PERSONNELS MUTUALISES	1 441 700	1 525 968	1 588 000	149 500	174 725	165 000
FINANCES	7 494 348	5 247 492	7 546 670	10 168 993	8 443 953	10 398 572

7 546 670€ en dépenses et 70 398 572€ en recettes.

Départ de Bruno Della Santa à 20h35.

Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Autorise le Président à procéder à des avances de trésorerie de budget à budget (abondement notamment de la trésorerie du BP OM).

Fixe le taux de fongibilité des crédits à 7,5% (ex-dépenses imprévues).

Vote des taux à l'identique soit 6,4% pour la TFB, 8,13% pour la TFNB, 19,16% pour la CFE.

Etienne Rougeaux : depuis 2017, les bases ont bougé mais pas les taux. On a maintenu les taux jusqu'à ce jour, ce ne sera pas possible sur le long terme.

9.13. Budget général consolidé

Philippe Brochet présente le budget globalisé.

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	12 334 000	9 238 658	12 800 000	RECETTES	12 584 000	10 349 475
FONCTIONNEMENT	8 795 000	7 378 314	9 000 000	FONCTIONNEMENT	9 045 000	9 060 506
011 - Charges à caractère général	1 272 232	1 092 212	1 352 872	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 078 004	1 078 004
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 300 000	4 228 187	4 558 322	013 - Atténuations de charges	20 000	31 328
014 - Atténuations de produits	992 000	983 521	969 000	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	767 320	775 310
023 - Virement à la section d'investissement	862 992	0	600 000	73 - Impôts et taxes	4 092 000	4 036 106
65 - Autres charges de gestion courante	800 976	714 970	770 906	731 - Fiscalité locale	1 491 000	1 512 594
66 - Charges financières	36 300	35 731	43 500	74 - Dotations et participations	1 311 495	1 429 903
67 - Charges spécifiques	9 000	694	5 000	75 - Autres produits de gestion courante	102 081	96 575
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500	424	400	76 - Produits financiers	0	20
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000	322 574	700 000	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000	76 220
				77 - Produits spécifiques	1 000	22 425
				78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 100	2 020
INVESTISSEMENT	3 539 000	1 860 344	3 800 000	INVESTISSEMENT	3 539 000	1 288 969
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	474 316	474 316	598 304	021 - Virement de la section de fonctionnement	862 992	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 000	0	0			600 000
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000	76 220	94 000	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000	322 574
041 - Opérations patrimoniales	11 000	0	50 000	041 - Opérations patrimoniales	11 000	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	211 800	210 840	226 800	10 - Dotations, fonds divers et réserves	590 216	493 462
20 - Immobilisations incorporelles	279 200	103 067	200 571	13 - Subventions d'investissement	954 292	471 844
204 - Subventions d'équipement versées	595 500	333 467	609 980	16 - Emprunts et dettes assimilées	600 500	100
21 - Immobilisations corporelles	54 442	27 203	194 638	21 - Immobilisations corporelles	0	990
23 - Immobilisations en cours	1 106 742	615 231	1 210 708			
27 - Autres immobilisations financières	620 000	20 000	615 000			

9.14. Vote du budget principal

Le **budget principal** est en suréquilibre en fonctionnement de 200 000€.
12 800 000€ sont prévus en dépenses et 13 000 000€ en recettes dont
9 000 000€ en fonctionnement
3 800 000€ en investissement.

Le budget est adopté à l'unanimité.

10. Informations diverses

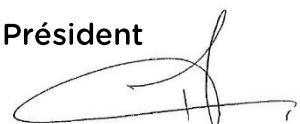
Le président rappelle la tenue de deux réunions importantes auxquelles sont conviés les conseillers communautaires :

- Le 14 avril une réunion se tiendra sur le sujet du scolaire ;
- Le 22 avril aura lieu la réunion annuelle « Finances » avec AGORA.

La séance est levée à 20h30

Etienne Rougeaux

Président



Virginie Valot

Secrétaire de séance

